

Règlement du concours photo « Saint-Valentin » Du 1^{er} février au 14 février 2010



Article 1 : participants au concours Photo St Valentin

Tout internaute, désirant envoyer une photo exprimant la tendresse ou l'amour sur Internet peut participer au concours.

Article 2 : représentation des photos

Toute photo est acceptée à l'exclusion de toute représentation à caractère raciste, religieux, politique ou pornographique.

Le destinataire pris en photo peut être toute personne de votre entourage à qui vous désirez déclarer votre flamme.

Article 3 : comment participer

Vous pouvez participer, en envoyant votre photo sous forme de courrier électronique, à l'adresse suivante : marketingsetram@yahoo.fr

La seule sélection qui sera faite par le responsable du site concerne les restrictions portées à l'article 2. Les candidats en seront avertis avec le motif du rejet.

Article 4 : les participants

Lors de votre envoi de votre message, veuillez précisez :

- . votre nom, prénom, adresse, téléphone
- . le titre de la photo
- . u commentaire accompagnant la photo

Article 5 : désignation des gagnants

Les photos seront classées en fonction de critères : originalité, esthétique,

Article 6 : récompenses

Les 2 gagnants se verront offrir un dîner pour deux, en tête à tête, dans un grand restaurant du Mans.

